



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 26 juin 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 juin 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU-MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GATEAU et M. Alain DEDIANNE avaient donné respectivement procuration à M. TEXIER et M. BOURDOUNE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Excusés : M. Mickaël DEDIANNE, M. CARVOYEUR.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU-MONFOURNY.

N° 2024-093 : AMICALE DU LOUP : 80^e ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE CLAMECY
SUBVENTION

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Amicale du Loup organisera les 14 et 15 septembre prochains le 80^{ème} anniversaire de la Libération de Clamecy en partenariat avec la Ville de Clamecy, la Société Scientifique et Artistique de Clamecy, le Lions Club et le Ruquet Memory Club notamment.

Monsieur le Maire précise que la Ville de Clamecy apporte un soutien administratif et technique. Il est également proposé de contribuer à cet événement par une subvention de 3 000 €.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Association Amicale du Loup pour l'organisation du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Clamecy.

Dépense inscrite au budget, article 6574.

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE
Maire

